

Le Petit Echo



Commune d'Écouis



ÉDITO DU MAIRE

Chers Escoviens, Chères Escoviennes,

La crise énergétique nous affecte tous, ménage comme collectivité. Je remercie ceux qui ont pris la peine de répondre à notre consultation sur l'éclairage public. Une grande majorité fut en faveur de l'extinction la nuit. Pour continuer sur cet objectif de sobriété énergétique, la programmation du passage en LED du parc public se poursuivra en 2024. Les créneaux horaires d'Hiver sont, quant à eux, opérationnels depuis le 1^{er} octobre.

Les travaux d'enfouissement des réseaux sont terminés sur la Place du Cloître et jusqu'au 5 Route de Lyons. Ils constituaient la première phase avec la mise en route du projet d'aménagement du centre-bourg. Ce-dernier a été inscrit au contrat de territoire de Seine Normandie Agglomération afin d'optimiser les demandes de subvention. Le projet sera présenté au conseil municipal début novembre, à huis clos, avant réunion publique.

La rentrée scolaire 2023/2024 s'est très bien passée avec un effectif stable mais toujours menaçant pour le maintien des 3 classes.

Les travaux de mise en sécurité de la Collégiale avance enfin. La réfection de la toiture sur les deux clochers est terminée. La partie maçonnerie sur l'entrée principale est prévue fin octobre.

Enfin, comme vous avez tous pu le constater, nous avons décidé de ne pas augmenter les taxes locales pour la 8^{ème} année consécutive, et cela malgré la baisse des dotations : 44,16 % pour le foncier bâti, 48,52 % pour le foncier non-bâti et 10,92 % pour la taxe d'habitation.

Pour finir, je vous donne rendez-vous le Samedi 11 novembre à 11h00 au monument aux morts pour honorer nos morts de 1918, s'en suivra le partage d'un verre de l'amitié à la salle des fêtes, ainsi que la Vendredi 12 janvier à 19h00 à la salle des fêtes pour vous souhaiter tous mes vœux.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'heureuses fêtes de fin d'année.

Bien chaleureusement.

Votre Maire, Patrick LOSEILLE.

Civisme

Entretien des trottoirs et élagage/taille des haies :

Les propriétaires ou locataires sont tenus **d'entretenir leurs trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau**, sans obstruer les regards d'eaux pluviales. En temps de neige et verglas, ils sont tenus de balayer la neige et de jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations (Arrêté municipal du 08/11/2018).

Concernant les haies et arbres en bordure de voies publiques, les propriétaires ou locataires doivent également **les tailler et les élaguer à l'aplomb du domaine public et à une hauteur maximale de 2 mètres**, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à la sécurité routière.

Utilisation des outils bruyants (pour les particuliers) :

Les activités bruyantes effectuées par des particuliers, telle que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils et d'appareils, tel que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseur à air ou haute pression, etc. susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, ne peuvent être effectués, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h
 - Les samedis de 9h à 12h00 et de 15h à 19h
 - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Bacs à poubelles (ménagers et recyclables) :

Les bacs à poubelles sont à sortir la veille des jours de collecte uniquement. Afin de maintenir la commune dans un état constant de propreté ainsi que de ne pas compromettre la sécurité routière, **il est demandé aux habitants de rentrer leurs bacs le soir après la collecte**. Pour celles et ceux ne disposant pas d'un espace pour stocker leurs bacs, il est souhaitable de veiller à ce qu'ils ne gênent pas le passage sur le trottoir et ne risquent pas de s'envoler sur la chaussée. **Nous vous rappelons que seuls les bacs, mis à disposition par le SYGOM, sont collectés.**

Brûlage des végétaux

Par arrêté du 16 novembre 2020, le Préfet de l'Eure prolonge **l'interdiction de brûlage à l'air libre des végétaux pour les particuliers**. Ces-derniers ont l'obligation de se rendre en déchetterie. En cas de non-respect de ces mesures, le code pénal prévoit une contravention d'un montant de 450 €.

Déjections canines

Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines.



Actualités :

École des Tilleuls :

Lors de sa réunion du 18 septembre dernier, le Conseil Municipal a délibéré pour le nom de l'école. L'école d'Écouis sera dorénavant appelé École des Tilleuls. Pour l'histoire, 12 tilleuls ont été achetés et plantés en 1938 par les 12 conseillers municipaux de l'époque dans la cour de promenade de l'école.



Collégiale : Rénovation de la toiture

L'entreprise UV Boudeville, située aux Andelys, a effectué le remplacement des ardoises manquantes sur les 2 clochers. L'ensemble des gouttières et des cheneaux ont également été nettoyés. Ces travaux étaient la première phase des travaux nécessaires pour permettre de rendre de nouveau accessible l'accès principale de la Collégiale. Très prochainement, une entreprise de maçonnerie viendra terminer par la réparation du meneau endommagé sur la façade Ouest.



Éclairage public

Depuis le 1^{er} octobre, l'éclairage public est passé aux horaires d'hiver : l'allumage se fera de 5h30 à 8h00 puis de 17h00 à 23h00. Ces horaires seront opérationnels du 1^{er} octobre au 31 mars.

Application Localiti

Recevez nos dernières informations et alertes grâce à l'application mobile Localiti !

La mairie d'Écouis a mis en place l'application mobile Localiti afin de vous transmettre en temps réel les dernières informations publiées sur le site.

Scannez le QR code ci-contre avec votre téléphone ou téléchargez gratuitement l'application mobile Localiti



- ❖ Géolocalisez-vous et/ou recherchez directement la localité "27440" ou "Écouis"
- ❖ Abonnez-vous à nos informations en nous enregistrant dans vos « favoris favorite »

Vidange assainissement individuel

Les escoviens intéressés par la vidange de leur assainissement individuel peuvent se rapprocher du service SPANC de Seine Normandie Agglomération pour avoir plus d'informations sur les prestataires disponibles sur le secteur.

Téléphone : 02.32.54.91.68

Mail : spanc@sna27.fr

Location de la Salle des Fêtes

La commune d'Écouis dispose d'une salle des fêtes (capacité de 80 personnes) disponible à la location pour le week-end (du vendredi matin au lundi matin). Les tarifs sont les suivants :

	Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars
Habitants d'Écouis	150 €	200 €
Habitants d'autres communes	300 €	350 €
Location vaisselle	Forfait : 50 €	

Réservation auprès du secrétariat de la Mairie.



Vie Associative :

S.L.C (Sports, Loisirs, Culture) Renseignements et inscriptions au 06.50.16.47.31

- **Atelier Couture et Tricot** : tous les lundis de 13h30 à 16h30 à la Salle des Fêtes.
 - **Gymnastique douce** : tous les mardis de 17h30 à 18h30 à la Salle des Fêtes.
 - **Initiation informatique** : tous les jeudis de 15h00 à 18h00 au Local des Associations (sous la mairie).
 - **Randonnée « A la découverte du Vexin Normand »** : tous les jeudis Place de la Mairie (départ) à 9h00.
 - **Randonnée vélo et vélo électrique** : tous les vendredis, Place de la Mairie (départ) à 10h00.
- ✓ **Samedi 18 et Dimanche 19 novembre** : Bourse de Noël (jouets et puériculture) à la Salle des Fêtes

Comité des Fêtes Renseignements et inscriptions au 06.81.84.60.88

- ✓ **Dimanche 5 novembre** : Loto à la Salle des Fêtes
- ✓ **Samedi 23 décembre** : Noël des Enfants

A.E.P.E (Association Escovienne des Parents d'Elèves)

Renseignements et inscriptions au 06.01.10.15.42

- ✓ **Octobre 2023** : Fête de l'Automne avec un concours de citrouilles et l'organisation d'un goûter déguisé.
- ✓ **Décembre 2023** : Vente de sapin et de biscuits et installation de la boîte aux lettres du Père Noël.
- ✓ **Janvier 2024** : Vente de galettes des rois.
- ✓ **Février 2024** : Défilé du Carnaval dans la commune et organisation d'un concours de masque.
- ✓ **Avril 2024** : Chasse aux trésors de Pâques et vente de chocolats.
- ✓ **1^{er} Mai 2024** : Vente de crêpes et de gâteaux à la foire à tout d'Écouis.
- ✓ **Juillet 2024** : Kermesse, spectacle de fin d'année et tombola.

Écouis autrefois ...



Mme Hélène Roussel sur le pas de la porte, femme du cantonnier municipal, mère de Gabriel Roussel (source *Les Années 1900 à Amfreville-les-Champs, Amfreville-sous-les-Monts, Ecouis, Flipou, Mesnil-Verclives* par le Club de Cartophilie de Pont-Saint-Pierre, disponible à la bibliothèque)

Publicité

Sonia Beauty

PROTHÉSISTE ONGULAIRE
REHAUSSEMENT DE CILS

Déplacement à votre domicile

Page FB : Sonia Beauty
Insta: Sonibeauty27
Tél : 0684572598



06 50 80 45 12

PHOTOGRAPHE

Située à ECOUIS (27)

Réalisation de portrait studio ou extérieur
Famille, Grossesse, Naissance, Mariage...
Les moments importants de votre vie.

FACEBOOK : Sarah_sphotographie
EMAIL : S.sarahphotographie@gmail.com
INSTAGRAM :

Autodidacte et passionnée depuis des années. Je franchis le cap de me lancer auprès de vous pour immortaliser vos plus beaux souvenirs.

Les réunions du Conseil municipal

Réunion du 15 juin 2023 : Etaient présents Patrick LOSEILLE, Isabelle MICHAUDEL, Xavier TOURNEUR, Laëtitia PEREIRA, Alexandre HERMAN, Roseline BRAUD, Patrice GAMBU, Thierry BAUSMAYER (avec le pouvoir de Sébastien LOSEILLE).

- Obligation du dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façades et d'édification de clôtures** sur l'ensemble de la commune (y compris les hameaux).
- Convention de financement pour le projet d'Espace Labo Scientifique :** Le coût de l'équipement de la salle de Labo sera entièrement subventionné par le fonds d'innovation pédagogique de l'éducation nationale.
- Demande de subvention auprès de la DRAC et du Département « Mon Village, Mon Amour » :** une demande de subvention est déposée pour les travaux de rénovation de la façade Ouest et de la toiture de la Collégiale.
- Décisions modificatives pour l'achat d'un moniteur en salle du conseil municipal et les travaux de voirie de la rue du Moulin :** le budget primitif est modifié pour permettre l'achat d'un moniteur en salle du conseil (1 650 €) et les travaux de voirie de la rue du Moulin (31 715 €).
- Création d'une agence postale communale :** Le groupe La Poste a sollicité la collectivité afin d'exposer la situation du bureau de Poste dans la commune qui met en exergue une baisse de fréquentation importante, ce qui amène à considérer la fermeture du bureau de poste. Face à cette situation, une réflexion a été menée autour d'une solution de partenariat. La volonté de la commune est de préserver un service postal en milieu rural, par la création d'une agence postale communale. Ce mode de fonctionnement présenterait plusieurs avantages :
 - o La pérennité du service postale
 - o Le maintien du distributeur automatique de billets
 - o Le maîtrise des horaires d'ouverture

Le coût du personnel et de fonctionnement du service est pris en charge par la commune et fait l'objet d'une compensation par la Poste à hauteur de 1 140 € par mois revalorisée chaque année au 1^{er} janvier.

- Questions diverses :**
 - Bassins-versants Mussegros :** une réunion est prévue le 6 juillet pour envisager le début des travaux prochainement.

Réunion du 18 septembre 2023 : Etaient présents Patrick LOSEILLE, Isabelle MICHAUDEL, Xavier TOURNEUR (avec le pouvoir de Laëtitia PEREIRA), Roseline BRAUD, Sébastien LOSEILLE, Alexandre HERMAN, Thierry BAUSMAYER (avec le pouvoir de Patrice GAMBU).

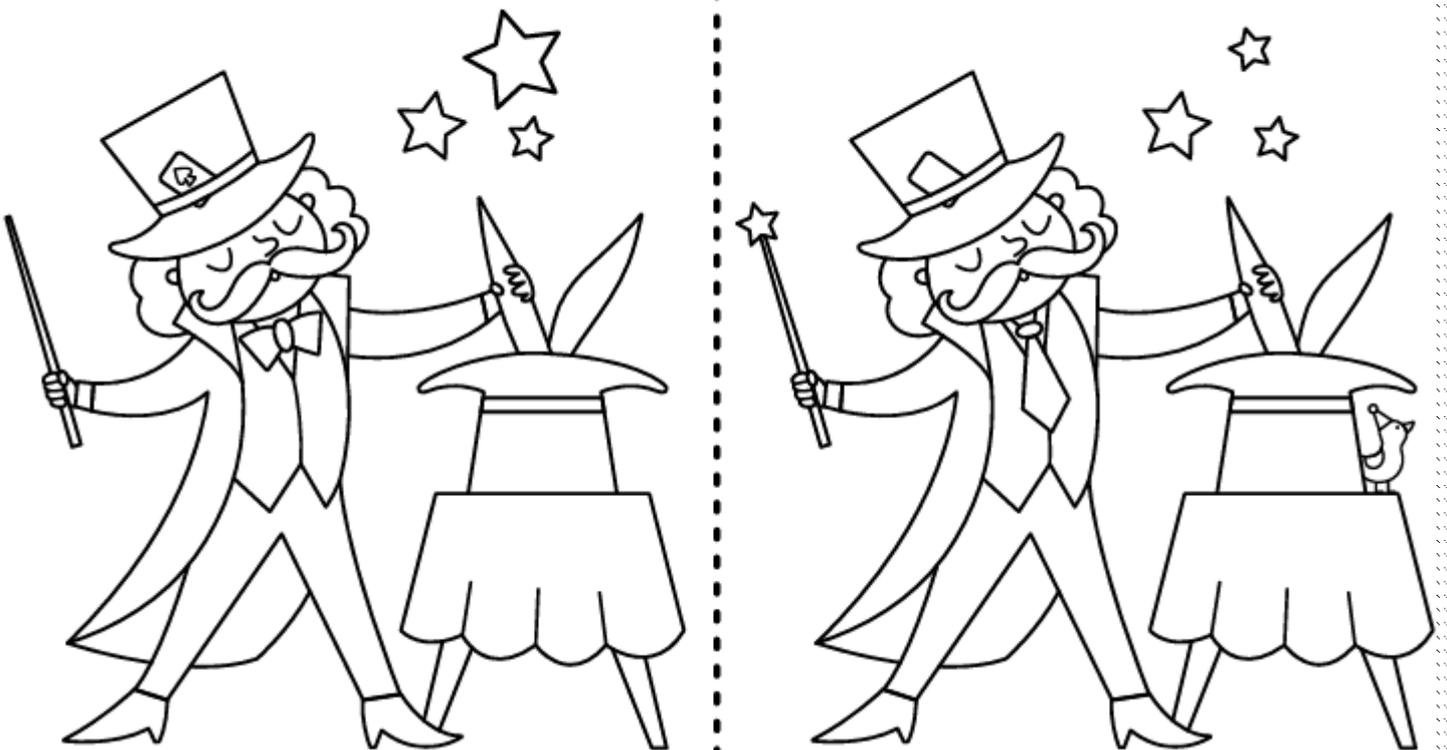
- Décision modificative « Espace Labo Scientifique » :** Le budget primitif est modifié pour permettre l'achat du mobilier de la classe de labo (7 485 €)

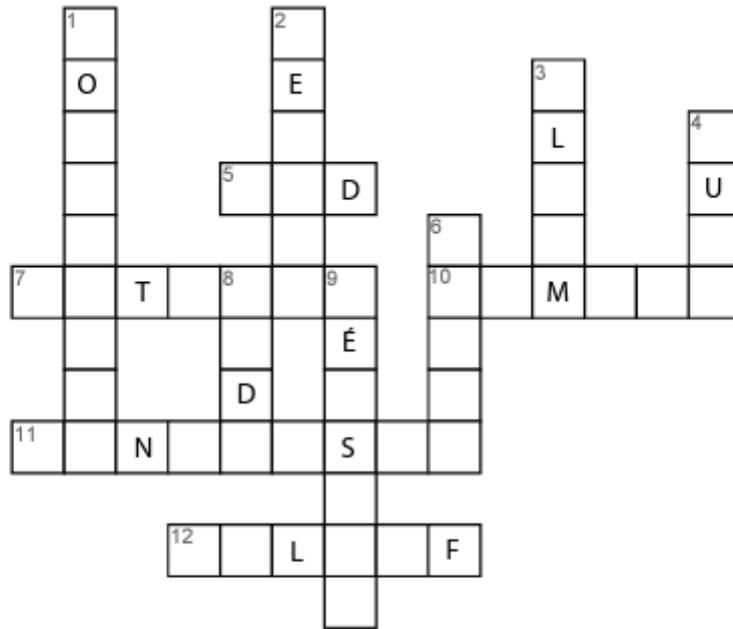
2. **Décision modificative « Aménagement du centre-bourg »** : Le budget primitif est modifié pour permettre le paiement du cabinet conseil ACI (60 000 €)
3. **Adhésion au Syndicat Eure Normandie Numérique** : la commune a adhéré au syndicat afin de continuer à bénéficier de l'envoi dématérialisé des actes administratifs et des documents budgétaires au contrôle de légalité.
4. **Référent déontologue des élus locaux** : Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, M. Philippe BOETON, ancien premier conseiller de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie, juriste, enseignant et spécialiste de la gestion publique locale est désigné comme référent des élus locaux de la commune.
5. **Frais de scolarité** : Les frais de fonctionnement s'élèvent à 1948,25 € par enfant en maternelle, 597,25 par enfant en primaire et 479,66 € par enfant en UEE. Ces frais seront facturés aux communes du domicile des familles concernées.
6. **Nom de l'école** : La proposition « École des Tilleuls » est retenue à 8 voix pour et 1 abstention.
7. Le conseil municipal consent une **délégation** à Monsieur le Maire afin de permettre le **recrutement d'un contractuel** pour palier **l'indisponibilité d'un agent** (par exemple : congé maladie).
8. **Questions diverses** :
 - a. Collégiale : les travaux de rénovation ont débuté par le remplacement des ardoises manquantes ainsi que le démoussage de la toiture et le nettoyage des cheneaux et des gouttières par l'entreprise UV BOUDEVILLE. Les prochains travaux seront la réparation du meneau endommagé sur la façade Ouest.
 - b. Presbytère : l'escalier a été remplacée courant juillet par l'entreprise HAUDOT Menuiserie.
 - c. Boulangerie : l'électricité a été entièrement refaite à l'étage par l'entreprise LEROY.
 - d. Aménagement centre-bourg : une réunion est prévue le Lundi 2 octobre avec Mme Poulain, architecte des bâtiments de France.
 - e. Ecole : des devis ont été demandés pour l'égagement des tilleuls.
 - f. Voirie : une couche d'entretien en enduit superficiel d'usure a été réalisée Rue du Moulin et Impasse de l'épine par le Syndicat de Voirie Vexin Seine fin août. La suite des travaux de la Rue du Moulin est en suspend dans l'attente du retour des demandes de subventions au Département et à la Préfecture.
 - g. Bassins-versants Mussegros : les travaux devraient débuter début octobre, sous réserve des signatures effectives des ventes des terrains chez les notaires concernés.
 - h. SNA : la communauté d'agglomération propose d'offrir des arbres fruitiers aux collectivités. La commune a fait la demande de 5 arbres.
 - i. Civisme : un arrêté permanent a été pris portant l'interdiction de fumer et de vapoter aux abords de l'école (ensemble du parking).

Relie les points dans l'ordre numérique.



Trouve 5 différences.



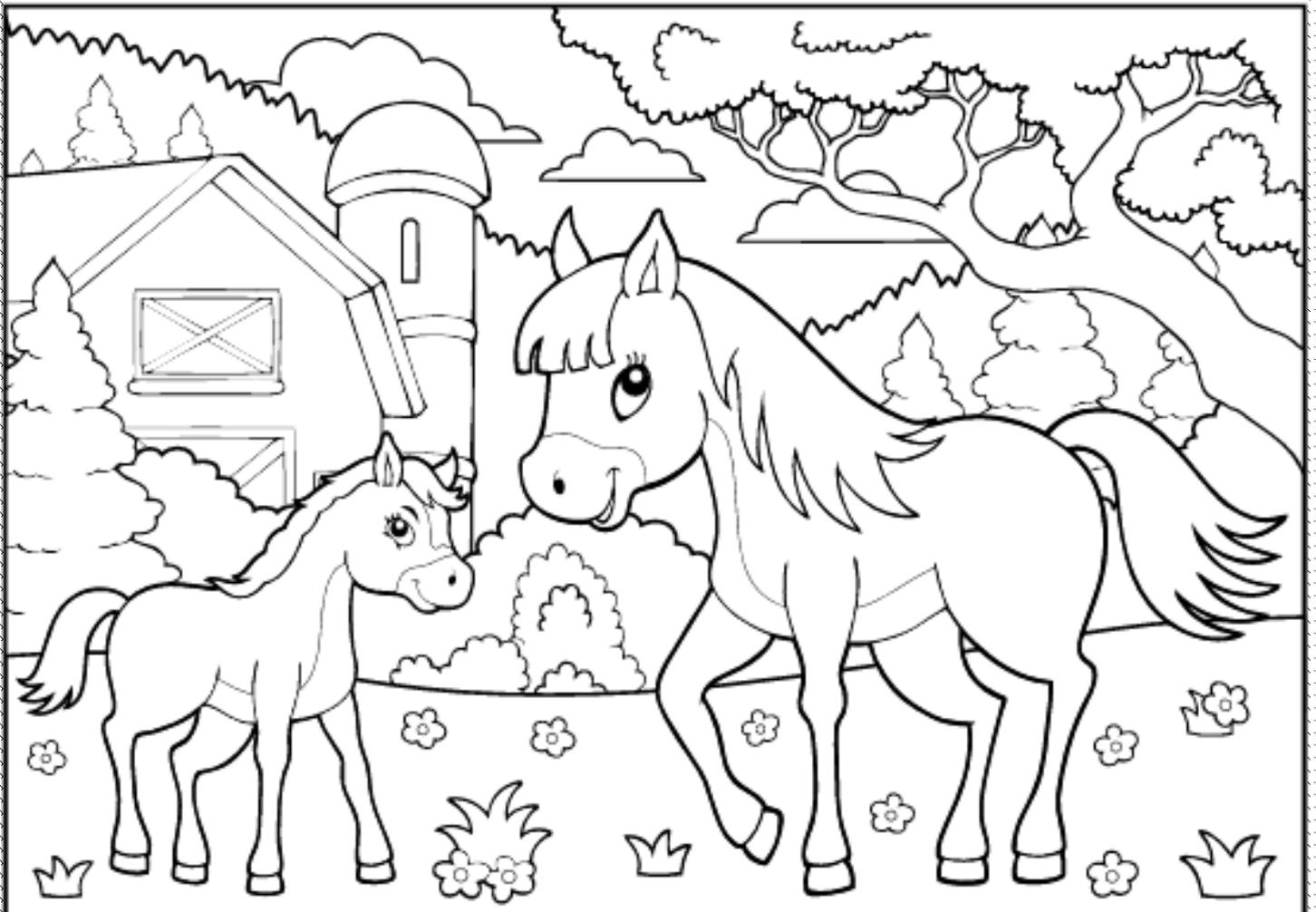


HORIZONTAL

- 5) Logis des oiseaux.
- 7) Enlever.
- 10) Morceau d'acier qui attire le fer.
- 11) Faire tomber.
- 12) Ensemble des creux et des bosses de la surface de la terre.

VERTICAL

- 1) Bâtiment dans lequel dorment les porcs.
- 2) Lire une deuxième fois.
- 3) Grand livre dans lequel on colle des photos.
- 4) Qui ne peut pas parler.
- 6) Inscrire la date.
- 8) Petit pli de la peau.
- 9) Arriver à faire ce que l'on voulait.



Pratique

MAIRIE

Tél : 02.32.69.44.11

Mail : mairie@ecouis.fr

Horaires :

Mardi 15h – 18h30

Jeudi 10h – 11h30

Jeudi 15h – 18h30

Site internet : www.ecouis.fr

BIBLIOTHEQUE

Tél : 02.32.53.93.69

Mail : b.m.ecouis@orange.fr

Horaires : Lundi de 15h00 à 18h00

Mercredi de 9h30 à 12h00 et de
14h00 à 18h00

Vendredi de 14h00 à 18h00

DÉCHETTERIE DES ANDELYS

Horaires d'été

(du 1^{er} avril au 30 septembre)

Du Lundi au Samedi : 13h30 – 17h45

Mercredi et Samedi matin : 9h00 – 11h45

Horaires d'hiver

(du 1^{er} octobre au 31 mars)

du Lundi au Samedi : 13h30 – 16h45

Samedi matin : 10h00 – 11h45

LA POSTE

Horaires : Lundi 14h00 – 17h00

Mardi 9h00 – 11h30 / 14h00 – 17h00

Mercredi 9h00 – 12h00

Jeudi 9h00 – 11h00 / 14h00 – 17h00

Vendredi 9h00 – 11h00 / 14h00 – 17h00

Samedi 9h00 – 12h00



Vos prochains Rdv :

Samedi 11 Novembre : Cérémonie de commémoration au Monuments aux Morts à 11h00. Sera suivi le partage du verre de l'amitié à la Salle des Fêtes.

Samedi 9 décembre : Remise des Colis de Noël aux escoviens âgés de plus de 63 ans.

Vendredi 12 Janvier : Cérémonie des vœux du Maire à 19h00 à la Salle des Fêtes